



**ELECTIONS OCTOBRE 2011**

**COMBATIFS AU QUOTIDIEN, CONSTRUCTIFS POUR DEMAIN**

**VOTEZ CFDT !**



## **ELECTIONS 2011, VOTEZ CFDT**

Vous allez être amenés à élire vos représentants du personnel au sein du nouveau Comité Technique (CT) et des Commissions Administratives Paritaires Nationales et locales (CAPN et CAPL).

Les règles de calcul de la représentativité des Organisations Syndicales dans la Fonction Publique sont modifiées : elles reposent maintenant sur le résultat de l'élection au Comité Technique (CT). Celui-ci ne sera plus paritaire, l'administration ne participant plus aux votes. Cette réforme vise par ailleurs à promouvoir une véritable culture de la négociation. Cette culture est celle de la CFDT qui a toujours démontré sa capacité à s'engager sur les dossiers et être force de propositions, lorsque l'administration ne bloquait pas les conditions nécessaires au dialogue social constructif. Une culture qui ne s'improvise pas !

La prise en compte des Risques Psycho-Sociaux (RPS) à l'INRA résulte de l'action de la CFDT à la suite de vos demandes exprimées lors de l'enquête CFDT sur les conditions de travail. De nombreuses situations, que la CFDT accompagne, demeurent préoccupantes, mais la prévention avance sur ce plan.

Dans un contexte où les fermetures et les restructurations d'unités se multiplient, la CFDT a négocié et obtenu un protocole d'accompagnement qui améliore de manière significative les droits individuels des agents.

La CFDT continue d'exiger une évaluation des conditions de travail des agents et les incidences sur leur déroulement de carrière qu'induirait toute réforme ou évolution du cadre professionnel.

***Avec la CFDT, vous avez la parole***

***La CFDT est présente et active dans toutes les instances de l'Institut. Elle vous rencontre régulièrement sur vos centres et vos lieux de travail pour vous informer et vous écouter. Elle tient compte de vos avis dans ses revendications pour mieux défendre vos intérêts et garantir ou améliorer vos droits tout au long de votre parcours professionnel.***

Pour la première fois, les personnels non-titulaires sont amenés à participer à l'élection des représentants du personnel au Comité Technique. La CFDT les a intégrés dans l'élaboration de sa liste de candidats.

Elle a initiée au sein d'Agreenium la mise en place d'un groupe de travail visant à développer des garanties collectives aux agents en CDD. Aujourd'hui, avec le nouveau protocole dit « de sécurisation des parcours professionnels » dans les Fonctions Publiques que la CFDT a signé

comme la plupart des Organisations Syndicales, elle revendique la mise en place de toutes les dispositions qui permettront l'accès à l'emploi titulaire ou en CDI de ces personnels dans notre Etablissement.

Pourquoi l'Administration INRA mettrait-elle des verrous complémentaires qui empêcheraient les CDD de l'Institut de rentrer dans les 100 000 CDD visés par le protocole ? Aucun texte officiel ne le lui impose. La CFDT dénonce l'action de l'INRA qui développe aujourd'hui une stratégie visant à écarter un maximum de personnes de ce dispositif, en empêchant le renouvellement de contrats longs dont le travail satisfait tout le monde et qui ne posaient pas de problème avant.

Des questions sont encore à clarifier, pour lesquelles la CFDT interpelle le Ministère chargé de la Recherche : les durées d'emploi sont-elles comptabilisées pour l'activité stricte à l'INRA ou tiennent-elles compte du travail effectué dans l'ensemble du département ministériel ? Cela peut modifier la situation pour certains contractuels.

Dès aujourd'hui, vous pouvez vérifier que des personnes en CDD ne se succèdent pas sur un même profil. De telles situations, illégales, doivent conduire à l'ouverture de profils de titulaires. Signalez-nous ces écarts au droit, s'il y en a dans vos unités.

Par ailleurs, les concours internes peuvent être des voies d'accès aux postes de titulaires. Les contractuels ayant les conditions d'ancienneté doivent se les voir proposer. Il est inadmissible que les postes soient alors ouverts en externe. La CFDT vous invite à lui signaler des situations de ce type.

La CFDT rappelle que les personnels contractuels bénéficient, comme les titulaires, des mêmes droits en matière de formation permanente, en particulier la préparation aux concours internes de recrutement (CIR) ; la CFDT dénonce l'attitude de certains responsables, trop nombreux à l'INRA, qui freinent ces formations. Les contractuels devront bénéficier à l'avenir des mêmes droits sociaux que les titulaires.

### *L'avenir de l'INRA se construit avec vous*

*Pour la prise en compte de vos avis, pour la défense de vos droits et de vos intérêts, pour la promotion d'un environnement de travail porteur de repères pour chacun, faites confiance à la CFDT en votant pour les listes qu'elle présente au Comité Technique, aux CAPN et CAPL.*

#### **Les évolutions des modalités de vote sont importantes. En résumé :**

- *ce sont des élections à scrutin de liste. Vous devez voter pour une liste entière sans modification possible sous peine de nullité de votre bulletin*
- *il n'y a qu'un seul tour de scrutin, quelle que soit la participation*
- *rappel important : les candidatures se font par grade mais le vote se fait par corps*

#### ***Qui est électeur et pour quelle instance ?***

- *au Comité Technique : les personnels titulaires et non-titulaires (les conditions sont précisées dans l'article accessible ici) :*

[http://www.cfdtinra.net/legislation/Extrait\\_decret2011-184.pdf](http://www.cfdtinra.net/legislation/Extrait_decret2011-184.pdf)

- *en CAPN : les personnels titulaires de toutes catégories dans leur corps respectif.*
- *en CAPL : les personnels titulaires des catégories C et B dans leur corps respectif.*